



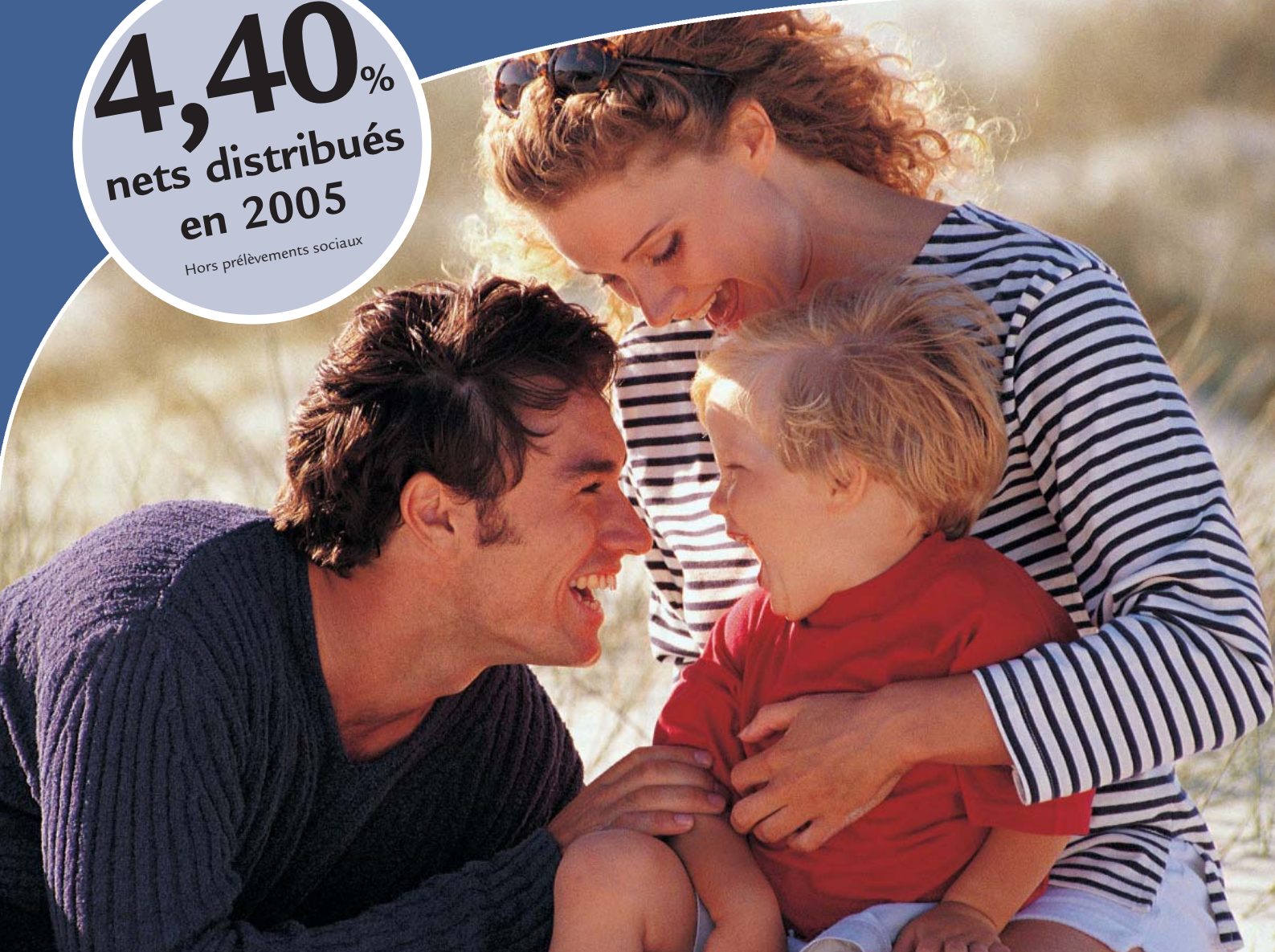
SwissLife

Réussissez votre retraite  
tout en protégeant vos proches...

## SwissLife Retraite

**4,40%**  
nets distribués  
en 2005

Hors prélèvements sociaux





*Vous le savez : les régimes de retraite obligatoires sont insuffisants pour vous assurer demain un niveau de vie identique à celui que vous avez aujourd'hui. Pour vous préparer une retraite paisible tout en protégeant votre famille, découvrez **SwissLife Retraite** et anticipez votre avenir et celui de vos proches !*

## Votre retraite garantie à la souscription

- Dès la signature de votre contrat, vous bénéficiez d'un taux de rente garanti. Avec **SwissLife Retraite**, assurez votre avenir !

## Un large choix de versements

- Vous souhaitez épargner sans effort ? Alimentez **SwissLife Retraite** de manière régulière en optant pour des cotisations mensuelles, trimestrielles, semestrielles ou annuelles. Elles vous permettent de constituer progressivement votre retraite.
- Une rentrée d'argent exceptionnelle ? Effectuez un versement libre sur votre **SwissLife Retraite**. Il vient bonifier votre future retraite !
- Et pour maintenir le pouvoir d'achat de votre épargne, vos cotisations sont actualisées suivant l'indice INSEE.

## Épargnez tout en protégeant votre famille

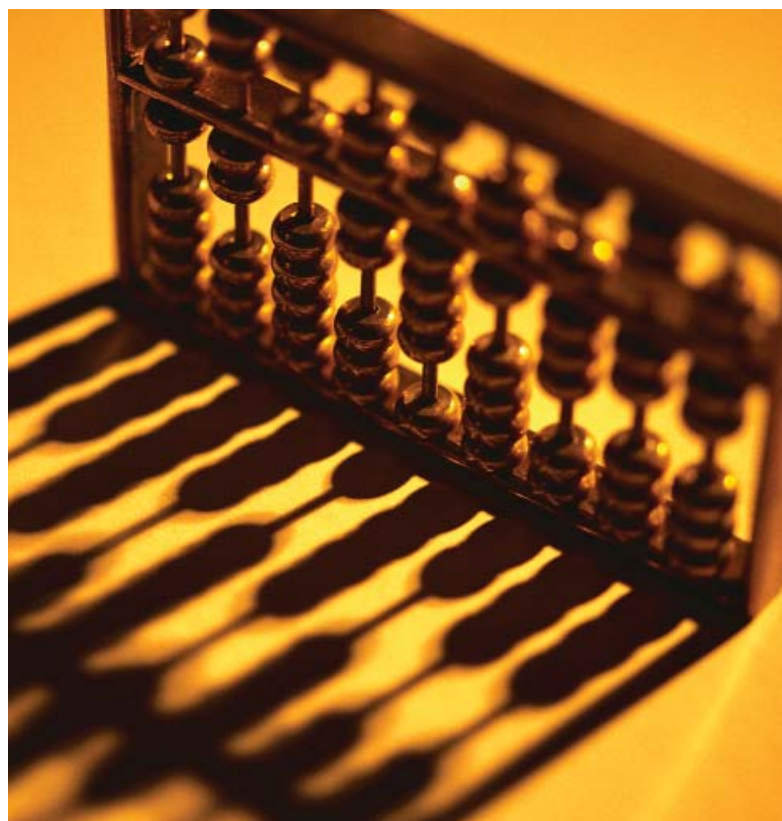
- Pour tout prévoir, même l'imprévisible dû aux aléas de la vie (décès ou perte totale et irréversible d'autonomie), **SwissLife Retraite** verse au(x) bénéficiaire(s) en plus de l'épargne acquise, un capital égal au cumul des cotisations périodiques programmées (« capital prévoyance ») restant à régler jusqu'au terme du contrat.
- En cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie du à un accident, ce « capital prévoyance » sera doublé.
- En option : l'exonération du paiement des cotisations. En cas d'arrêt de travail, vos cotisations sont prises en charge à compter du 91<sup>e</sup> jour.

# SwissLife Retraite

**4,40%**  
nets distribués  
en 2005  
Hors prélèvements sociaux

## Une fiscalité attrayante

- Vous avez souscrit à **SwissLife Retraite**.  
Un conseil : poursuivez votre Plan jusqu'à son terme prévu.  
Votre retraite n'en sera que plus performante !  
Vous souhaitez récupérer les fruits de votre investissement tout en bénéficiant d'une fiscalité allégée ?  
Conservez-le au minimum 8 ans.  
En effet, au-delà de cette période, l'imposition s'effectue soit par réintégration dans les revenus imposables, soit par prélèvement libératoire au taux de 7,5 %.  
L'imposition ne porte que sur les intérêts de votre contrat **SwissLife Retraite** au-delà de 4.600 € pour une personne seule et de 9.200 € pour un couple.  
Dans ces conditions, vous êtes rarement imposé...
- En cas de décès, l'épargne transmise au(x) bénéficiaire(s) n'entre pas dans la succession.  
Vous désignez vous-même le(s) bénéficiaire(s) de votre contrat. Aucun lien de parenté n'est requis entre vous et le(s) bénéficiaire(s).  
Les capitaux transmis sont exonérés jusqu'à 152.500 €.  
Au-delà, un taux forfaitaire de 20 % s'applique.  
Ces dispositions sont valables pour tous les versements effectués avant 70 ans.



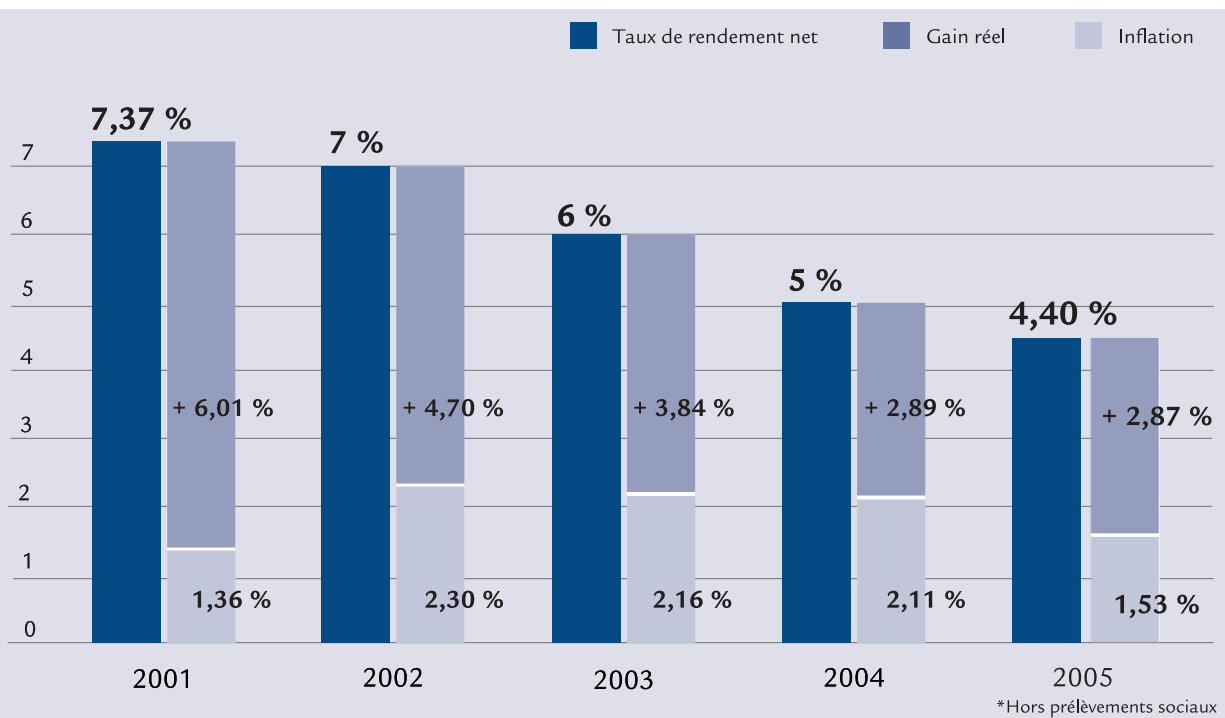
## De hautes performances assurées

- Votre épargne est gérée par les spécialistes financiers du Groupe Swiss Life, reconnus pour leur fiabilité et leur prudence.  
Vous êtes certain d'obtenir un rendement performant dès la première année.

# SwissLife Retraite

## A titre d'exemple...

Evolution comparative de l'inflation et du taux de rendement net\* d'un contrat retraite de SwissLife Assurance et Retraite, pour une adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2001



## Swiss Life

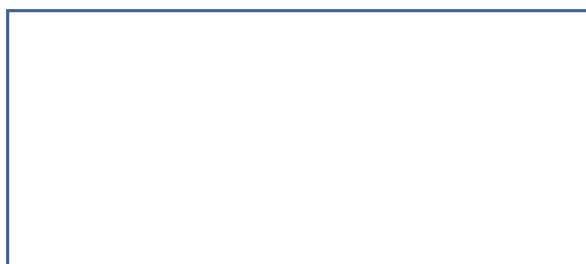
### Une marque de qualité pour des clients de qualité.

- La solidité et le dynamisme d'un Groupe suisse, présent en France depuis plus de 100 ans.
- Un savoir-faire en assurance, une expertise reconnue sur les métiers de la retraite, de la santé et de la prévoyance pour vous, particuliers, professionnels indépendants ou chefs d'entreprise.

Avec SwissLife Retraite, vous choisissez un service de qualité.

N'hésitez pas à consulter votre conseiller Swiss Life !

Votre interlocuteur commercial



SwissLife

« SwissLife Assurance et Retraite »

Nom commercial de :  
Société suisse d'Assurances générales  
sur la vie humaine

Siège spécial pour la France :  
86, boulevard Haussmann  
75380 Paris Cedex 08  
775.752.959 RCS Paris

Entreprise régie par le Code des  
Assurances pour les contrats  
souscrits ou exécutés en France  
SA au capital de CHF 587.350.000

Siège social à Zurich :  
Général Guisan, quai 40  
RC. CH.020.5.901.324.6

[www.swisslife.fr](http://www.swisslife.fr)